En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent Vol. 8 / N° 8 / 12 juillet 2022

Les avancées pour le télétravail

Tout d'abord, <u>la politique</u> et <u>la procédure</u> portant sur le télétravail ont été adoptées. Vous trouverez ces documents sous l'onglet *Télétravail* dans l'intranet, section <u>Documents</u> <u>d'encadrement > Centre</u> d'information > DRHCAJ.

Puisque chaque demande en télétravail demande un effort soutenu de la part de différentes directions, un comité a déterminé les orientations qui guideront la priorisation des groupes qui pourront y accéder. Il a donc été décidé de mettre en place un projet pilote avec certaines personnes de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de

la performance et de l'éthique (DQEPE) durant l'été. Cette première expérience permettra les ajustements nécessaires pour un déploiement optimal.

Une autre avancée intéressante de ce grand projet est la nomination de M. Martin Choquette, chargé de projet, pour une période d'un an. En poste à partir du 15 août, M. Choquette aura comme rôle de déployer le télétravail au sein de notre organisation. Différentes communications seront réalisées à ce moment.

Rappelons que la politique organisationnelle sur le

télétravail souhaite répondre à plusieurs défis comme l'attraction et la rétention de personnel ou la capacité d'offrir des soins et services avec un maximum d'efficience. Pour que cette façon de travailler s'harmonise avec notre réalité, des représentants de plusieurs directions, sous le leadership de la DRHCAJ, travaillent de concert pour établir des conditions qui permettront un déploiement efficace du télétravail pour les employés et gestionnaires qui souhaitent en bénéficier.

Assurons la sécurité des personnes aînées vivant seules

Les aînés vivant seuls peuvent êtes victimes d'un malaise ou d'une chute et ne pas être en mesure d'appeler les secours. Plusieurs moyens existent pour leur permettre de vivre en sécurité dans leur domicile plus longtemps:

- le contact régulier avec un proche ou un organisme;
- l'appel automatisé;
- · le message texte;
- le détecteur de chute;
- · le bouton panique;
- le bracelet GPS.

Vous connaissez ou côtoyez dans le cadre de votre travail une personne aînée vivant seule? Soyez vigilant et soutenez-la afin qu'elle assure sa sécurité.

Pour plus d'information, visitez le Québec.ca/SecuriteAines

Statu quo quant au port du masque de procédure dans nos installations

Considérant la recrudescence importante des cas de COVID-19 parmi les travailleurs de la santé (éclosions dans certains secteurs) et la précarité des ressources humaines en période estivale, il a été décidé de maintenir le statu quo quant au port du masque dans toutes les installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent, tant pour le personnel que pour les usagers, et ce, malgré les allègements de la CNESST. La situation sera réévaluée dans les prochaines semaines en fonction de l'évolution épidémiologique.

Rappels importants

- Portez le masque de procédure en tout temps.
- Respectez la distanciation physique de 2 mètres, autant que possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations.
- Surveillez vos symptômes avant de vous présenter au travail. Communiquez avec la GPIT pour l'évaluation des

symptômes (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h, au 1 833 799-0050, option 1).

- Procédez à l'hygiène des mains.
- Pratiquez l'étiquette respiratoire.

Comme mentionné <u>dans</u>
<u>la note du 17 juin dernier</u>, seul
le personnel des installations
« purement » administratives
ou des centres de réadaptation
jeunesse (CRJDA) est
autorisé à retirer le masque
de procédure. En l'absence
du masque dans ces secteurs,
nous vous recommandons
de respecter la distanciation
physique de 2 mètres.

Nous vous invitons à consulter le tableau récapitulatif <u>Port</u> <u>obligatoire des EPI</u>, mis à jour le 17 juin dernier, pour connaître les mesures applicables dans tous les secteurs. Celui-ci se trouve dans l'intranet sous l'onglet COVID-19 > Notes de services.

Changement de fournisseur à contrat pour la messagerie rapide – livraison le lendemain

La Direction des acquisitions de services du Centre d'acquisitions gouvernementales vient d'octroyer le contrat de transport en messagerie rapide – livraison le lendemain à un nouveau fournisseur, Purolator, qui remplacera GLS logistics systems Canada (anciennement Dicom). Ce nouveau contrat, d'une durée de trois ans, est officiellement entré en vigueur le 16 juin 2022.

Nous sommes donc dans l'obligation de nous conformer, et ce, le plus rapidement possible.

Nous avons procédé à la création de nouveaux comptes, soit un par direction. Ces nouveaux numéros de compte ont été partagés avec les directeurs. Il est de la responsabilité de chacune des directions d'informer les personnes utilisatrices de sa direction quant à ce nouveau numéro considérant que nous devons effectuer la transition dès maintenant. Toute nouvelle création de comptes supplémentaires devra être

autorisée par Mme Caroline St-Louis.

Afin de faciliter cette transition, des sessions d'information ouvertes à tous, dont les invitations vous ont été envoyées par courriel, seront effectuées aux dates suivantes sur Microsoft Teams :

- Mercredi 20 juillet à 13 h;
- Jeudi 21 juillet à 8 h;
- · Vendredi 22 juillet à 11 h.

Vous trouverez l'ensemble des informations complémentaires dans l'intranet à l'emplacement suivant : <u>Directions</u> administratives > <u>Direction</u> de la logistique > <u>Transport</u> des matières > <u>Service de messagerie rapide - livraison le lendemain - Purolator.</u>

Pour toute question concernant ce dossier, vous pouvez contacter Mme St-Louis par courriel: caroline.st-louis. cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.



Changements à venir pour les utilisateurs des stationnements du CISSS du Bas-Saint-Laurent

La Direction des services techniques (DST) souhaite vous informer que des changements sont en cours dans la gestion des stationnements du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Tout d'abord, la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) a dès maintenant la responsabilité de la coordination de tous les stationnements appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec la DST. Ainsi, il est possible que vous constatiez l'apparition de nouvelles affiches de signalisation, installées dans nos différents stationnements.

D'autres changements seront graduellement déployés à compter du 1^{er} septembre, pour lesquels des communications vous seront adressées au mois d'août. Ainsi, pendant l'été, l'arrivée de ce partenaire sera sans impact pour les utilisateurs.

À noter que la tarification 2022-2023 demeure inchangée autant pour les usagers et les employés que pour les

médecins.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant les stationnements du CISSS, nous vous invitons à écrire à l'adresse courriel suivante : stationnement.dst. cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Formations obligatoires



La formation Sensibilisation aux réalités autochtones est obligatoire et offerte à tous les employés du RSSS. Son objectif est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux réalités autochtones.

La formation doit être complétée d'ici le 30 septembre 2022.

Rendez-vous <u>dans la section</u>
Formations de notre site Web
pour avoir accès à la formation.



Offerte sur l'ENA à tous les travailleurs de la santé, cette formation sous un format dynamique et interactif présente des trucs très simples à mettre en pratique pour agir en prévention et éviter les situations à risque.

La formation vous permettra aussi de comprendre la cybersécurité, de reconnaître les principales sources de danger et les menaces.

Vous êtes invités à suivre cette formation rapidement afin de mieux connaître les bonnes pratiques qui vous permettront de réagir adéquatement à une menace.

Rendez-vous <u>dans la section</u> Formations de notre site Web pour y avoir accès.

Utilisation de l'application Teams dans un contexte de télésanté

L'outil Teams étant maintenant disponible pour tous les détenteurs d'une adresse Outlook du RSSS, nous réitérons l'importance de consulter la documentation en lien avec la télésanté pour un usage dans un contexte clinique, disponible dans l'intranet sous Directions administratives > Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique clinique > Télésanté.

Vous retrouverez la Politique relative à l'utilisation de la télésanté au CISSS du Bas-Saint-Laurent, l'aide-mémoire des bonnes pratiques ainsi que les documents d'information pouvant être transmis aux usagers.

Le site du Réseau québécois de la télésanté contient également beaucoup d'informations, autant pour les professionnels que pour les usagers. Vous pouvez d'ailleurs inviter les usagers à tester leur équipement technologique avant une rencontre virtuelle afin de mieux se préparer à cette dernière.

Nous rappelons que l'équipe télésanté est disponible pour vous accompagner dans le déploiement de vos initiatives locales en télésanté. De plus, si vous êtes un professionnel qui commence la télésanté, vous devez interpeller l'équipe par courriel à l'adresse ci-dessous afin qu'elle puisse s'assurer qu'une mention soit faite pour vous permettre d'obtenir le soutien adéquat auprès du service informatique.

Pour toute question concernant la télésanté, écrivez à l'adresse suivante :

telesante.cisssbsl@ssss.gouv. qc.ca.

Récupération des masques

Visite d'agrément en septembre

L'équipe d'agents de planification, de programmation et de recherche (APPR) en amélioration continue de la DQEPE vous invite à continuer à surveiller l'intranet quotidiennement pour agrémenter vos pratiques!

Chaque publication illustre les éléments clés des bonnes pratiques qu'elle aborde. Des documents d'encadrement et des informations supplémentaires sont également placés en référence dans les nouvelles intranet pour assouvir votre curiosité!

Récupération des masques

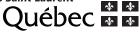
À compter du 13 juillet 2022, toutes les personnes (notamment le personnel, les médecins et les usagers) fréquentant le Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et l'Hôpital régional de Rimouski (HRR) auront accès à des points de récupération des masques de procédure et des N95.

Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos masques dans les bacs bleus à cet effet et de n'y mettre aucun autre déchet.

Ce projet pilote est en période d'essai jusqu'en septembre 2022.

Pour connaître les emplacements des bacs de récupération au CHRGP et à l'HRR, <u>consultez la nouvelle</u> en page d'accueil de l'intranet.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h) suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

